

**CONDITIONS D’ADMISSION ET CRITÈRES D’EXCLUSION ET MODALITÉS D’ADMISSION À L’ÉCOLE ST-FRANÇOIS**

Année scolaire 2020-2021

**Critères d’admission :**

* Les parents de l’élève et s’il y a lieu l’élève lui-même ont été informés et acceptent l’orientation vers l’école St-François :

**Informations à donner aux parents :**

* Il n’y a pas de service de garde.
* Il n’y a pas d’école les mercredis pm
* Le mois de septembre comporte plusieurs demi-journées au calendrier scolaire.
* Les frais scolaires sont d’environ 400$ (matériel scolaire, service de surveillance et d’encadrement les midis,…). Notre Fondation peut aider les familles dans le besoin.
* Certaines modalités ou conditions particulières d’admission pourraient être jugées nécessaires à l’admission de l’élève (par exemple : intégration progressive, horaire de scolarisation adapté aux besoins et capacités de l’élève, accompagnement individualisé,…).

**Critères d’exclusion :**

* L’état de l’élève ne lui permet pas de fonctionner dans le contexte de notre organisation scolaire (fréquence et intensité élevées d’agressions, comportements délinquants, toxicomanie, …) ;
* Présence associée d’une déficience intellectuelle ;
* Présence associée d’handicaps physiques importants pour lesquels l’organisation physique et matérielle de l’école n’est pas adéquate.

**Modalités d’admission :**

* Le dossier de référence complet est adressé à l’école St-François par la commission scolaire d’origine de l’élève et ce **avant le 31 mars 2020**. C’est la commission scolaire qui s’assure de colliger les diverses informations nécessaires à l’analyse de la référence même si l’élève relève d’une instance autre (CJ, commission scolaire externe au territoire 03-12, milieux hospitaliers, écoles privées).
* Suite à la réception du dossier complet, une rencontre de présentation aura lieu **POUR TOUTES LES DEMANDES.**

**UNE RENCONTRE DE PRÉSENTATION :**

La rencontre se fera en deux temps :

**PARTIE 1 (30 minutes) :**

Selon l’horaire donné par votre responsable à la CS, l’équipe (direction, professionnel, conseiller pédagogique, éducateur, …) faisant la demande d’admission présentera le dossier à l’équipe de St-François.

**PARTIE 2 (30 minutes) :**

Les responsables parentaux et l’élève se joindront à la présentation.

**CES RENCONTRES SONT ESSENTIELLES ET OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES DEMANDES.**

CS de la Capitale  : 30 avril et 1er mai de 8h00 à 17h00

CS des Premières-Seigneuries : 4 et 5 mai de 8 h 00 à 17 h 00

CS des Navigateurs  : 29 avril de 8 h 00 à 17 h 00

CS des Découvreurs : 7 mai de 8 h 00 à 12 h 00

CS de Portneuf : 7 mai de 13 h 00 à 17 h 00

CS de la Beauce-Etchemin : 8 mai de 13 h 00 à 17 h 00

Autres CS : 8 mai de 8 h 00 à 12 h 00

**La commission scolaire sera informée de la réponse à la demande d’admission et des modalités de scolarisation au plus tard le 19 mai 2019.**